

Numéro de l'acte	2017-149- URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

QUESTION N°2017-149

URBANISME: Désaffectation d'un logement de fonction de l'Ecole Camus

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération en date du 11 avril dernier, le Conseil Municipal a souhaité engager une procédure de désaffectation d'un logement de fonction de l'Ecole Camus, sis 5 rue Jean Giono à Arques.

Par courrier en date du 7 septembre dernier, Monsieur le Sous-préfet informe la Ville d'Arques, après avoir recueilli l'avis de Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale, émettre un avis favorable à ce projet.

Ainsi que le précise la circulaire préfectorale relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques en date du 5 octobre 1995, il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation de ce logement de fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur la désaffectation du logement de fonction de l'Ecole Camus, sis 5 rue Jean Giono à Arques.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 20 Décembre 2017

Caroline SAUDEMONT

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Affiché le 21 décembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt et un décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 décembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- = 20 présents
- 1 absents non excusé
- 0 absents excusé
- 8 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Dominique GODART est nommé secrétaire de séance.